

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

Commission de toponymie

2010-2011

La mémoire des lieux
partout
au Québec



Table des matières

Commission de toponymie

Message de la présidente	5
Membres de la Commission	8
Faits saillants de 2010-2011	10
Quelques chiffres	11

1

COMMISSION DE TOPONYMIE

Mission et mandat	15
Contexte	16
Clientèles	17
Services, publications et outils	18
Organisation	18
Organigramme de la Commission au 31 mars 2011	19

2

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Sommaire des résultats 2010-2011	23
Orientation stratégique 2	
Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique	25
Axe d'intervention 2.3 La nomenclature géographique	25
Objectif 2.3.1	25
Objectif 2.3.2	27
Objectif 2.3.3	28
Orientation stratégique 4	
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français	29
Axe d'intervention 4.2 La sensibilisation à la vie en français	29
Objectif 4.2.3	29
Axe d'intervention 4.3 L'expertise toponymique	29
Objectif 4.3.1	30
Objectif 4.3.2	30

3

RÉALISATIONS DE LA COMMISSION PAR RAPPORT À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Résultats	33
-----------------	----

Message de la présidente



Je suis heureuse de vous présenter le *Rapport annuel d'activités 2010-2011* de la Commission. C'est avec fierté que je rends compte des réalisations de cet organisme éminemment compétent dans tous ses aspects.

L'année 2011 ayant été marquée par un changement de présidence, j'aimerais d'abord remercier ma prédécesseure, M^{me} France Boucher, pour tous les efforts consentis durant son mandat. Il m'importe, par ailleurs, de souligner à ce stade que la reddition de comptes dont nous nous acquittons dans le présent rapport annuel témoigne de neuf mois de travail accompli sous sa gouverne.

Je remercie également les membres de la Commission pour leur généreuse contribution à nos activités. Ces personnes acceptent de partager leur longue expérience et leur expertise indéniable avec notre organisation, et la cause du français en est ainsi mieux servie.

Je profite enfin de l'occasion pour remercier tout le personnel de l'accueil qu'il m'a fait à mon arrivée en janvier. Je me sens privilégiée d'être à la barre de la Commission et j'y ai trouvé une équipe remarquable par son engagement, sa ferveur et son enthousiasme manifeste à poursuivre la mission qui nous est confiée. Ensemble, au cours des prochaines années, nous nous emploierons à relever les nombreux défis qui s'offriront à nous.

Des finalités communes

Au cours des derniers mois, j'ai pu reconnaître le très haut niveau de compétence des spécialistes de la Commission. Si celle-ci partage avec l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique la mission et la vision énoncées dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, ses réalisations mettent en valeur son expertise toponymique et géographique. Son savoir-faire est d'ailleurs très sollicité. En 2010-2011, elle a entre autres collaboré avec la Commission de toponymie du Canada, la Société canadienne d'onomastique (qui étudie les noms propres de personnes ou de lieux) et l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Des actions concrètes

La Commission a officialisé, encore cette année, un grand nombre de noms de lieux. Conséquemment, une myriade de nouveaux articles expliquant l'origine et la signification de ces dénominations ont été versés dans la Banque de noms de lieux du Québec. À cet outil virtuel s'en est ajouté un autre, soit le site Web *Le tour du monde en français*. Ce site expose plus d'un millier d'entités géographiques réparties aux quatre coins du monde et est le fruit d'un partenariat avec la Commission nationale de toponymie de France. Par l'intermédiaire d'outils toponymiques adaptés à la réalité québécoise, mais néanmoins accessibles à tous les francophones et les francophiles, la Commission enrichit la nomenclature géographique et montre la vitalité du français.

Une visibilité accrue

Poursuivant une œuvre de près de cent ans, la Commission est perçue comme l'une des commissions canadiennes les plus dynamiques. Elle bénéficie aussi d'une réputation internationale fort enviable. En tant que porte-parole de cet organisme, je tiens à ce que son apport important à la gestion des noms de lieux du Québec soit encore plus connu et reconnu.

Par ses décisions et tout le travail qu'elles sous-entendent, la Commission appuie l'Assemblée nationale qui, en 1977, mentionnait déjà, dans le préambule de la Charte de la langue française, la volonté de la population québécoise d'assurer la qualité et le rayonnement du français. Avec les membres de la Commission et son personnel, je suis déterminée à poursuivre l'accomplissement de cette mission.

La présidente,

Louise Marchand, avocate

Membres de la Commission

M^{me} Louise Marchand est membre et présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française ainsi que membre et présidente de la Commission de toponymie depuis 2011. Avocate de formation et membre du Barreau du Québec, elle a acquis une vaste expérience de l'administration publique à titre de gestionnaire de haute direction, en plus d'avoir été active tant dans le domaine des communications que dans celui des relations de travail. M^{me} Marchand a notamment été présidente de la Commission de l'équité salariale après avoir été commissaire de cette même organisation, vice-présidente de la coordination des politiques à la Fédération des chambres de commerce du Québec et directrice de la recherche sociopolitique et des relations de travail au Conseil du patronat du Québec.

M. Jean-René Côté est membre de la Commission depuis 1994. Docteur en sciences naturelles de l'Université de Montpellier, il a été professeur et directeur du Département de sciences biologiques à l'Université du Québec à Montréal. Par la suite, il a été vice-président du Bureau d'audiences publiques en environnement et directeur de la recherche à la Société québécoise en assainissement des eaux. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques dans des revues nord-américaines et européennes.

M^{me} Caroline Desbiens est membre depuis mars 2011. Titulaire d'un doctorat en géographie humaine de l'Université de la Colombie-Britannique, M^{me} Desbiens a enseigné dans cet établissement, de même qu'à l'Université de la Géorgie aux États-Unis. Depuis 2004, elle enseigne au Département de géographie de l'Université Laval et y est devenue professeure agrégée en 2006.

M. André Gagnon est directeur par intérim et secrétaire de la Commission depuis 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en géographie de l'Université du Québec à Rimouski. Avant d'être à la Commission, M. Gagnon a travaillé à titre de géographe pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

M. Matthew G. Hatvany est membre depuis mars 2011. Professeur titulaire au Département de géographie de l'Université Laval depuis 2000, M. Hatvany possède un doctorat en géographie historique et paléoécologie. Depuis 2009, il est président de la Fiduciaire canadienne d'études nordiques.

M. Jacques Lacoursière est membre depuis 1994. Historien célèbre, il s'est donné comme mission, il y a près de cinquante ans, de faire connaître et aimer l'histoire du Québec par ses écrits, par des émissions à la radio et à la télévision ainsi que par des films et des conférences. On lui doit notamment *l'Histoire populaire du Québec* en cinq volumes. Il a été chercheur et animateur de la série *Épopée en Amérique* et il a également assumé la recherche pour la télé-série *Duplessis*. M. Lacoursière est membre de la Société royale du Canada et de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

M. Joël Simonnet est membre depuis 2004. Diplômé des universités de Strasbourg et d'Ottawa, il a été professeur en sciences politiques au cégep de Rimouski de 1967 à 2002. De plus, il a été conseiller municipal à Rimouski pendant plus de dix ans et président d'Accueil et intégration BSL, organisme qui est au service des personnes immigrantes demeurant dans la MRC de Rimouski-Neigette. M. Simonnet est membre du conseil d'administration de l'Association des aînées et aînés de l'UQAR.

M^{me} Louise Slater est membre depuis 2011. Retraitée de l'enseignement, M^{me} Slater a été directrice d'école de 1982 à 1994 et, auparavant, agente de développement pédagogique pour le programme en animation pastorale développé par le ministère de l'Éducation. Elle possède une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique.

M^{me} Danielle Turcotte est secrétaire de la Commission depuis 2003. Elle a été, en outre, directrice de la Commission de 2003 à 2011. Bachelière en linguistique de l'Université de Sherbrooke, M^{me} Turcotte occupe également, par intérim depuis 2010, la fonction de directrice générale adjointe des services linguistiques à l'Office.

Membres de la Commission



De gauche à droite

Première rangée

M. Jean-René Côté, M^{mes} Louise Marchand et Louise Slater

Deuxième rangée

M. Jacques Lacoursière, M^{me} Caroline Desbiens, M. Joël Simonnet

Troisième rangée

M^{me} Danielle Turcotte, MM. André Gagnon et Matthew G. Hatvany

Faits saillants de 2010-2011

De nouvelles nominations

• Présidente et membre

Le 15 décembre 2010, le Conseil des ministres a nommé M^{me} Louise Marchand membre et présidente de la Commission ainsi que membre et présidente-directrice générale de l'Office. M^{me} Marchand est entrée en fonction le 10 janvier 2011 et succède à M^{me} France Boucher.

• Membres

Le Conseil des ministres a procédé à la nomination des membres de la Commission le 23 mars 2011. Se sont joints à MM. Jean-René Côté, Jacques Lacoursière et Joël Simonnet M^{mes} Caroline Desbiens et Louise Slater, de même que M. Matthew G. Hatvany.

Des noms de lieux officialisés

- En cours d'année, la Commission a officialisé 2 334 noms de lieux, dont 1 487 odonymes et 847 toponymes. De plus, elle a diffusé en ligne, dans la Banque de noms de lieux du Québec, 5 955 nouveaux articles sur l'origine et la signification de noms de lieux.

Des certificats octroyés

- Au cours du dernier exercice, la Commission a remis quatre certificats d'officialisation lors de cérémonies commémoratives. Ce faisant, la Commission a inscrit dans la géographie le souvenir de contributions significatives à l'échelle locale, régionale ou nationale. Ces désignations sont **Centrale Jean-Lesage** et **Centrale René-Lévesque**, à Baie-Comeau; **Édifice Raynald-Fréchette**, pour le palais de justice de Sherbrooke; et **Amphithéâtre Fernand-Lindsay**, à Joliette.

Des méthodes de travail modernisées

- Afin de tirer le meilleur parti possible des ressources humaines mises à sa disposition, la Commission a entrepris de réviser ses méthodes de travail en les ajustant au phénomène de décroissance des effectifs de la fonction publique, à celui de la généralisation de l'utilisation des ressources informatiques et d'Internet ainsi qu'aux principes de développement durable. La révision touche toutes les étapes du traitement des noms de lieux.

Une riche collaboration

- La mise en ligne, en juin 2010, du *Tour du monde en français* a fourni un outil de recherche qui recense, en plus des noms de tous les pays et de leurs capitales, les noms à utiliser en français pour plus d'un millier d'entités géographiques majeures du monde, dont des entités naturelles, des villes et divers découpages administratifs. La Commission héberge ce site Web; elle l'a réalisé en collaboration avec la Commission nationale de toponymie de France.

Un centenaire à célébrer

- En 2012, la Commission célébrera cent ans de gestion de noms de lieux. En prévision de cet anniversaire, la Commission a déposé un programme d'activités et a effectué divers travaux liés à celles-ci.

Quelques chiffres

En 2010-2011, les membres de la Commission se sont réunis à neuf reprises.

- À la fin de l'exercice, la Commission diffusait sur le Web 232 438 noms de lieux officiels.
- La Banque de noms de lieux du Québec contenait, au 31 mars 2011, 386 180 noms de lieux. Le tableau ci-dessous en présente la répartition, selon la langue.

**Répartition des toponymes de la Banque de noms de lieux du Québec,
selon l'appartenance linguistique,
au 31 mars 2011**

Langue	Toponymes		Odonymes		Total	
	Officiels	Officiels et non officiels	Officiels	Officiels et non officiels	Officiels	Officiels et non officiels
Français	92 685	154 713	95 410	135 235	188 095	289 948
Anglais	14 275	34 736	10 051	17 005	24 326	51 741
Langues amérindiennes	8 782	23 120	620	1 170	9 402	24 290
Inuktitut	3 158	8 128	15	24	3 173	8 152
Autres langues	1 975	2 919	1 580	2 234	3 555	5 153
Indéterminée	3 238	5 871	649	1 025	3 887	6 896
Total	124 113	229 487	108 325	156 693	232 438	386 180

- Au cours de l'année, 5 955 notes sur l'origine et la signification de noms de lieux ont été ajoutées sur le site Web de la Commission, ce qui porte à 81 204 le nombre de noms de lieux dont la diffusion s'accompagne de telles notes.
- Entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, la Commission a officialisé 488 noms de parcs publics, dont 294 situés à Gatineau seulement.

Commission de toponymie



1 Commission de toponymie

1.1 Mission et mandat

Créée en 1977, en vertu de l'article 122 de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie a pris le relais de la Commission géographique de la province de Québec et de la Commission de géographie (1912-1977).

La Charte définit la compétence, les devoirs et les pouvoirs de la Commission, organisme responsable de la gestion des noms de lieux du Québec.

La Commission doit :

- proposer au gouvernement les normes et les règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux;
- procéder à l'inventaire et à la conservation des noms de lieux;
- établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française;
- officialiser les noms de lieux;
- diffuser la nomenclature géographique officielle du Québec;
- donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci lui soumet en matière de toponymie.

La Commission peut :

- donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie;
- dans les territoires non organisés, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms;
- avec l'assentiment de l'organisme de l'Administration ayant une compétence concurrente, déterminer ou changer le nom de tout lieu sur un territoire municipal local.

Les noms approuvés ou choisis par la Commission au cours de l'année doivent être publiés, au moins une fois l'an, à la *Gazette officielle du Québec*. Ils deviennent d'emploi obligatoire dans les documents et les textes de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

1 Commission de toponymie

1.2 Contexte

La toponymie, issue du mariage fécond de la géographie et de la langue, doit prendre en compte et mettre en relief les dimensions géographique et culturelle des noms de lieux.

D'une part, la normalisation des noms géographiques concourt au repérage des lieux dans l'espace, fonction essentielle pour assurer la sécurité des personnes, la gestion des ressources naturelles, la qualité de la cartographie, et pour faciliter les communications de l'État avec ses citoyens et citoyennes. Les bouleversements survenus dans le monde municipal au cours des dernières années ont aussi soulevé de vives inquiétudes au chapitre de la gestion des noms de voies de communication. Dans ce contexte où les municipalités doivent harmoniser les odonymes sur leur nouveau territoire, la Commission a le devoir de veiller à la préservation du patrimoine toponymique local ainsi qu'à la qualité de la nouvelle toponymie proposée.

D'autre part, le toponyme favorise l'expression, au moyen d'un message linguistique, du contenu culturel et historique d'une présence humaine spécifique.

Ainsi, la Commission accorde une attention toute particulière au visage francophone de la toponymie québécoise, notamment en s'assurant que les éléments génériques des noms de lieux sont en français.

La Commission doit néanmoins respecter la double nature des noms de lieux en permettant également l'expression de l'identité de chacune des communautés qui composent le Québec moderne. Les spécifiques traduisent donc de façon significative des traits distinctifs de la société québécoise, notamment les particularismes du français québécois et les mots du paysage géographique qui appartiennent au français parlé au Québec. La toponymie du Québec se veut également le reflet de l'apport de la communauté québécoise d'expression anglaise ainsi que des peuples autochtones et des autres minorités qui contribuent à faire le Québec d'aujourd'hui. Il convient de souligner que les politiques et les normes de la Commission sont inspirées des résolutions des conférences des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement durable, la Commission, qui est visée par la Loi sur le développement durable et par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, se sent particulièrement interpellée par les éléments suivants : la protection du patrimoine culturel et l'accès au savoir, l'aménagement et le développement du territoire de façon durable et intégrée ainsi que la sauvegarde et le partage du patrimoine collectif. Les demandes que les organismes responsables de la gestion du territoire et des ressources naturelles adressent à la Commission pour dénommer les nouveaux territoires à préserver, tels que les réserves naturelles, les aires protégées et les réserves de biodiversité, s'inscrivent dans l'esprit de cette loi et de cette stratégie.

1 Commission de toponymie

1.3 Clientèles

Les mandats confiés à la Commission touchent l'ensemble de la population québécoise, les noms de lieux constituant des points d'ancrage propres à chaque personne.

La Commission se met au service de tous les ministères et organismes utilisateurs et relayeurs de la toponymie ainsi que de toutes les municipalités, qui sont responsables de choisir le nom de leurs voies de communication.

Ainsi, les travaux de la Commission sont indispensables pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans sa gestion des forêts, des mines et des zones d'exploitation contrôlée (zecs); pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans sa gestion des réserves de biodiversité, des milieux naturels protégés et des barrages; pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans son traitement des biens culturels classés; et enfin pour la Commission de la représentation électorale, qui doit demander à la Commission son avis quant aux noms des circonscriptions électorales. La toponymie constitue également un outil essentiel aux travaux du ministère de la Sécurité publique, responsable de la sécurité des citoyens et citoyennes; à ceux du ministère des Transports, en ce qui a trait à la signalisation routière; à ceux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable des grandes réorganisations territoriales; ainsi qu'à ceux du Directeur général des élections pour qui la Commission valide le contenu toponymique de bases de données. La Commission fournit également des avis relatifs à la qualité de la toponymie présente dans les manuels scolaires, qui doivent être approuvés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Par ailleurs, la Régie de l'assurance maladie du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail comptent entre autres sur la Commission pour valider la toponymie utilisée dans leurs fichiers d'adresses.

Finalement, grâce principalement à son service de diffusion en ligne des noms de lieux officiels et des normes qui balisent leur choix et leur écriture, la Commission répond aux besoins d'information toponymique des citoyens et citoyennes, mais également à ceux de l'industrie touristique et des entreprises spécialisées dans des domaines comme la révision de documents, les levés géophysiques, la production de matériel géographique ou cartographique.

Saviez-vous que...

La toponymie joue un rôle de refuge pour des termes du français parlé au Québec, comme *barbassière*, *cabouron*, *déboulis*, *écorchis*, *renversis*, qui sont de nos jours disparus ou presque de l'usage, mais toujours présents dans au moins un nom de lieu.



1 Commission de toponymie

1.4 Services, publications et outils

Pour répondre aux besoins de ses usagers, la Commission de toponymie met à leur disposition les services, publications et outils suivants :

- des consultations personnalisées;
- des avis techniques;
- des validations de fichiers d'adresses;
- la banque de noms de lieux Topos, qui diffuse, en ligne, les noms de lieux officiels du Québec ainsi que les noms de lieux qui ont déjà été officiels et qui ont été remplacés, fournit des données techniques et informe sur l'origine des noms diffusés;
- des pages Web qui renseignent sur les politiques toponymiques, les critères de choix et les règles d'écriture des noms de lieux;
- des publications en ligne ou imprimées, dont le dictionnaire illustré *Noms et lieux du Québec*, le *Guide de l'affichage odonymique* et des répertoires qui présentent la toponymie de six nations autochtones;
- un centre de documentation spécialisée en toponymie qui regroupe près de 7 000 volumes et 25 périodiques spécialisés dans des domaines tels que la généalogie, la géographie, l'histoire et la terminologie.

1.5 Organisation

Au 31 mars 2011, les sept postes de membres nommés par le gouvernement en vertu de la Charte étaient occupés par M^{me} Louise Marchand, présidente de l'organisme, M. Jean-René Côté, M^{me} Caroline Desbiens, M. Matthew G. Hatvany, M. Jacques Lacoursière, M. Joël Simonnet et M^{me} Louise Slater.

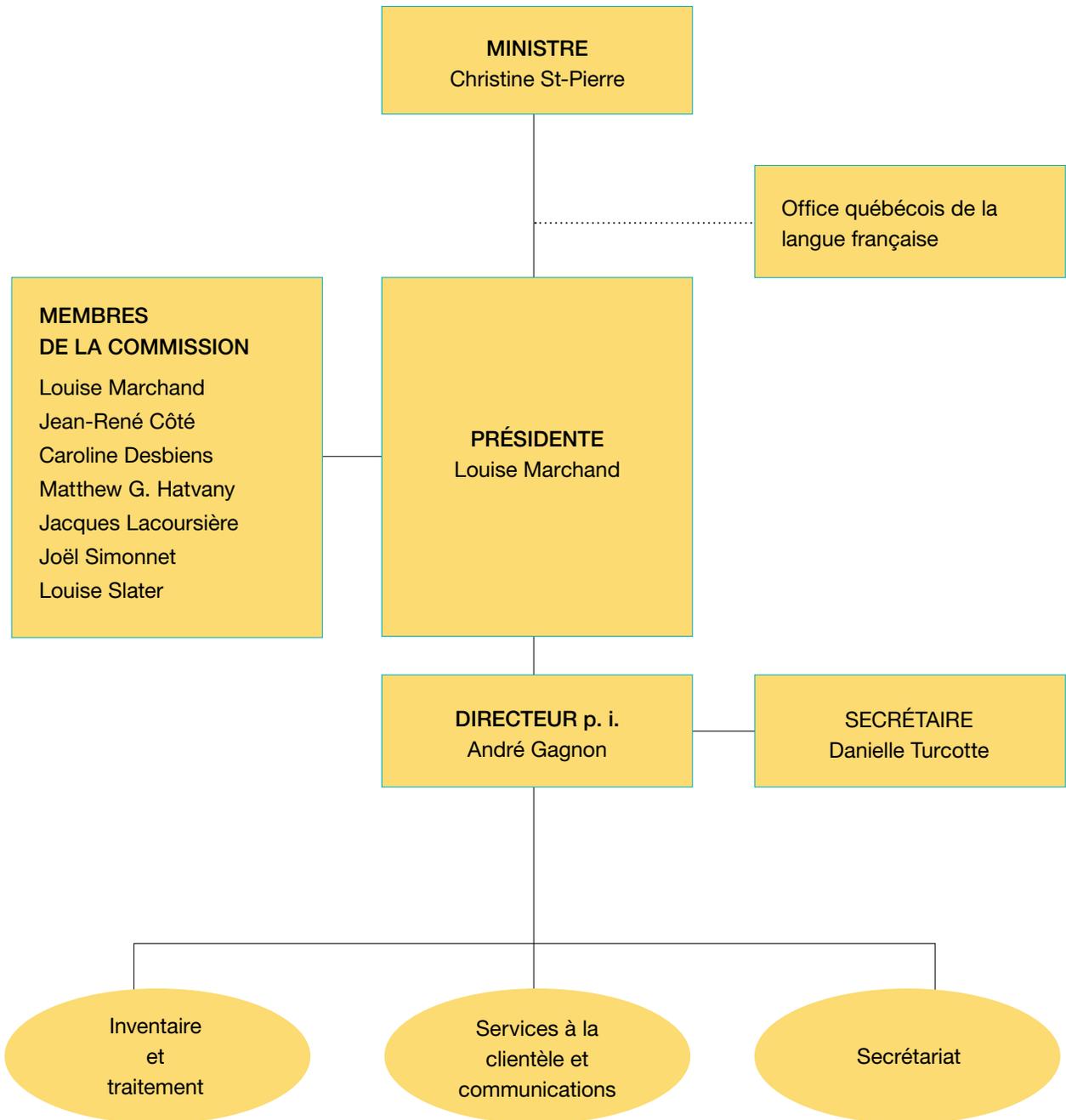


Saviez-vous que...

La Commission a reçu, cette année, 144 propositions de la population pour nommer des lieux.

1 Commission de toponymie

Organigramme de la Commission au 31 mars 2011



1 Commission de toponymie

Puisqu'il incombe à l'Office de fournir à la Commission tout le soutien administratif nécessaire à la réalisation de sa mission, la reddition de comptes pertinente est présentée dans le rapport annuel de gestion de l'Office. Il en est de même pour ce qui a trait à l'application des obligations législatives et gouvernementales concernant notamment la mise en œuvre de la politique linguistique, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la Loi sur le développement durable (sauf, dans ce dernier cas, au regard des éléments qui concernent la mission toponymique proprement dite). La Commission et l'Office ont, en effet, choisi de partager leurs politiques et leurs ressources en ces matières.

Saviez-vous que...



La gestion des toponymes doit s'appuyer sur des normes internationalement reconnues. Les grandes nations l'ont constaté et, pour réaliser l'objectif d'une normalisation optimale, elles tiennent des conférences au sein des Nations unies depuis 1967. La Commission y a toujours participé, avec la délégation canadienne, de même qu'aux travaux du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques.

Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

2



Sommaire des résultats 2010-2011

Orientation stratégique 2

Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

Axe d'intervention 2.3 La nomenclature géographique

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		Page
2.3.1 Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires	Répartition des toponymes mis à jour selon les territoires retenus	Territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets	5 128	✓	25
		Territoires des parcs nationaux projetés	76	✓	25
		Territoires habités ou fréquentés par les Micmacs	4	✓	25
2.3.2 Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques	Répartition des toponymes diffusés sur le Web selon la langue	Patrimoine autochtone	3	✓	27
2.3.3 S'assurer que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française	Pourcentage de notes consacrées à la nomenclature officielle ¹ de langue française	80 %	83,6 %	✓	28

LÉGENDE

✓ objectif atteint ou dépassé ✗ défi à relever ○ à venir

1. Modification apportée à la rédaction

Orientation stratégique 4
Mettre en valeur la politique linguistique québécoise
et célébrer la vitalité du français

Axe d'intervention 4.2 La sensibilisation à la vie en français

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		Page
4.2.3 Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises	Liste des prix, des lauréats et des désignations toponymiques commémoratives	S. O.	Aucune	✘	29

Axe d'intervention 4.3 L'expertise toponymique

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		Page
4.3.1 Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie	Participation à diverses activités	Au moins 5 par année	5	✔	30
4.3.2 Célébrer, en 2012, les 100 ans d'activité de gestion des noms de lieux du Québec	Dépôt du programme des activités	31 décembre 2011	Dépôt effectué	✔	30
	Réalisation du programme	2012	S. O.	○	30

LÉGENDE

✔ objectif atteint ou dépassé ✘ défi à relever ○ à venir

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Orientation stratégique 2

Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique

Axe d'intervention 2.3 La nomenclature géographique

2.3.1 Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires

Contexte : L'inventaire des noms de lieux est une tâche ininterrompue, parce qu'elle dépend de l'occupation du territoire, qui varie dans le temps avec une intensification progressive de l'activité humaine, notamment dans les domaines de l'énergie, des mines, de la forêt et du tourisme dans le Nord-du-Québec, où l'on a besoin d'un nombre de plus en plus grand de noms de lieux pour se repérer sur les cartes géographiques, et parce que l'usage des toponymes par ses habitants peut varier d'une génération à l'autre. Les besoins particuliers se rapportant à l'aménagement du territoire (notamment la désignation officielle des lieux d'intérêt municipal autres que les voies de communication – par exemple, des édifices, des bâtiments, des parcs publics, des pistes cyclables, des belvédères – et l'enrichissement du réseau des parcs nationaux et des réserves de biodiversité) ainsi que les besoins liés à la sécurité, à la visibilité insuffisante du patrimoine de certaines communautés ou à l'ancienneté de la dernière opération d'inventaire dans une région donnée orientent le choix des zones à prioriser dans le processus de mise à jour continue des données toponymiques.

Objectif 2.3.1 Favoriser la mise à jour des données toponymiques de certains territoires

Indicateur	Cible	Résultat
Répartition des toponymes mis à jour selon les territoires retenus	Territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets	5 128
	Territoires des parcs nationaux projetés	76
	Territoires habités ou fréquentés par les Micmacs	4

Commentaire : Certains types de territoires ont fait l'objet de travaux particuliers.

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Territoires municipaux dont les dossiers d'officialisation ou d'harmonisation sont incomplets

Les 5 128 toponymes traités ou dont l'information s'y rapportant dans la Banque de noms de lieux du Québec a été mise à jour proviennent des 23 municipalités² ciblées au cours de l'année 2010-2011. Les toponymes analysés dans les territoires municipaux ciblés proviennent de municipalités qui ont démontré une ouverture à l'idée de mettre à jour leur nomenclature toponymique et de celles qui ont amorcé ou terminé leur procédure d'harmonisation à la suite de regroupements. De plus, plusieurs demandes ponctuelles analysées ont contribué à la mise à jour des données, entre autres celle de Rouyn-Noranda pour l'harmonisation de sa nomenclature odonymique, celle de Québec pour la mise à jour de ses données relatives à l'origine et à la signification de ses odonymes, celle de Gatineau pour l'officialisation de ses noms de parcs publics et celle de Bonne-Espérance pour sa nomenclature odonymique.

Territoires des parcs nationaux projetés

La Commission a mis à jour trois fiches qui se rapportent à autant de noms de lieux situés sur le territoire du futur parc national Tursujuq.

De plus, elle a effectué des travaux qui touchent des noms de lieux compris dans les limites de parcs nationaux créés récemment : deux fiches toponymiques qui concernent deux lieux du parc national Kuururjuaq et une fiche pour un toponyme lié au parc national des Pingualuit. Enfin, l'enquête menée dans la région du parc national du Lac-Témiscouata avait permis de recueillir 260 noms de lieux en 2008; des données concernant 70 toponymes de ce territoire ont fait l'objet d'une mise à jour durant l'exercice.

Territoires habités ou fréquentés par les Micmacs

Le projet visant à enrichir la Banque de noms de lieux du Québec de toponymes micmacs débutera aussitôt qu'il y aura entente sur les termes d'un contrat de services professionnels. Les démarches se poursuivront durant la prochaine année financière. Les quatre toponymes de langue micmaque dont l'information a été mise à jour faisaient déjà partie de la base de données de la Commission. Les interventions qui ont eu lieu à leur sujet sont purement techniques.

2. Beaconsfield, Beauharnois, Bonne-Espérance, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Drummondville, Gatineau, Gracefield, Joliette, Lévis, Mascouche, Montréal, Québec, Repentigny, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Esprit, Saint-Eustache, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Georges et Shawinigan.

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

2.3.2 Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques

Contexte : Dans le contexte des négociations entreprises par le gouvernement avec différentes nations autochtones, la Commission met progressivement en place des mesures qui visent à assurer une meilleure visibilité de leur patrimoine toponymique, sans altérer l'essentiel du visage français du Québec sur les cartes géographiques.

Objectif 2.3.2 Privilégier l'inventaire ou la mise en valeur de certains patrimoines toponymiques

Indicateur	Cible	Résultat	
		Nombre	Origine linguistique
Répartition des toponymes diffusés sur le Web selon la langue	Patrimoine autochtone	3	Montagnaise (innue)

Commentaire : La Commission a officialisé, en 2010-2011, trois toponymes innus recueillis lors d'une enquête menée sur la Basse-Côte-Nord en 2009. Ces noms de lieux avaient été précédemment validés par le conseil de bande innu concerné. Leur diffusion sur le Web, dans la Banque de noms de lieux du Québec, concourt à leur mise en valeur.

Par ailleurs, au cours d'une enquête toponymique menée au Témiscamingue, les représentants de la Commission ont rencontré des membres de la communauté algonquine de Kebaowek. Ceux-ci ont confirmé l'usage de certains noms, en plus de fournir aux enquêteurs de nouveaux toponymes, de même que l'origine et la signification de noms de lieux. De plus, un représentant de la communauté algonquine de Pikogan, en Abitibi, a fourni à la Commission 51 toponymes, ainsi que des renseignements sur leur origine et leur signification.

Saviez-vous que...

La Commission a officialisé, encore cette année, des noms de lieux qui rappellent le souvenir de personnalités québécoises, par exemple : Place Simonne-Monet-Chartrand, Parc Solange-Chaput-Rolland, Rue Yoland-Guérard, Parc Robert-L'Herbier, Rue Yvon-Durelle.



2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

2.3.3 S'assurer que la plupart des notes sur l'origine et la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française

Contexte : La neuvième Conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques (New York, 2007) a recommandé aux autorités toponymiques du monde de diffuser l'origine et la signification des noms de lieux, estimant que ces données, tout comme les toponymes eux-mêmes, font partie des patrimoines nationaux. Il importe donc que la nomenclature officielle du Québec, et en particulier celle de langue française, qui forme l'armature de l'identité de la société québécoise, soit présente sur le Web dans une proportion qui en garantisse une juste visibilité.

Objectif 2.3.3 S'assurer que la plupart des notes sur l'origine ou la signification des noms de lieux ont trait à la nomenclature officielle de langue française

Indicateur	Cible	Résultat
Pourcentage de notes consacrées à la nomenclature officielle de langue française	80 %	83,6 %

Commentaire : Au 31 mars 2011, 83,6 % des 77 742 notes sur l'origine et la signification des noms de lieux liées à des toponymes officiels se rapportaient à des noms de lieux officiels de langue française. Ce pourcentage dépasse de près de 4 points l'objectif de 80 %.



Saviez-vous que...

La cuvée de noms que la Commission a officialisés en 2010-2011 compte plusieurs dénominations savoureuses : Le Bec Cerclé (une île), Morne Carré de Terre (une colline), Parc de la Chasse-Galerie, Chemin de la Dam-Brûlée, Rapides à Douelles, etc.

2 Réalisations de la Commission par rapport aux objectifs du plan stratégique 2009-2014

Orientation stratégique 4

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français

Axe d'intervention 4.2 La sensibilisation à la vie en français

Contexte : Parmi les désignations toponymiques commémoratives qu'elle traite, la Commission porte une attention particulière aux personnes et aux acteurs sociaux dont l'apport à la langue française a été remarquable. Ainsi, depuis 2005, la Commission remet un prix à un groupe, à un organisme, à une municipalité ou à une entreprise qui manifeste le souci d'utiliser et de diffuser une toponymie de qualité.

Objectif 4.2.3 Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises

Indicateur	Cible	Résultat
Liste des prix, des lauréats et des désignations toponymiques commémoratives	S. O.	Aucun lauréat

Commentaire : La Commission n'a remis aucun Mérite du français en toponymie au cours de l'exercice.

Axe d'intervention 4.3 L'expertise toponymique

Contexte : Créée en 1912, la Commission dispose d'un savoir-faire considérable dans un domaine spécialisé, façonné au cours de presque un siècle. Depuis 1967, elle collabore, au sein de la délégation canadienne, aux travaux des conférences des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques, à ceux du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques et, enfin, à ceux de la Division francophone du Groupe d'experts, qu'elle a cofondée avec les autorités toponymiques de la France. La Commission participe annuellement aux réunions de la Commission de toponymie du Canada, dont elle est membre. Il est donc important de préserver l'expertise acquise au fil du temps, et il s'avère tout aussi essentiel d'en maintenir le rayonnement, qui contribue à la visibilité du Québec sur la scène internationale.

Objectif 4.3.1 Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Mettre en valeur le savoir-faire du Québec en matière de toponymie	Participation à diverses activités	Au moins 5 par année	5

Commentaire : En 2010-2011, la Commission a eu l'occasion de mettre en valeur son expertise sur les tribunes suivantes :

1. La réunion annuelle de la Commission de toponymie du Canada (CTC) (Moncton); durant l'année, la Commission de toponymie du Québec a apporté sa contribution aux groupes de travail de la CTC sur les entités culturelles et sur la toponymie autochtone;
2. La 44^e réunion annuelle de la Société canadienne d'onomastique, tenue à l'occasion du Congrès des sciences humaines, à l'Université Concordia (Montréal);
3. Le Salon des partenaires de l'Association des directeurs municipaux du Québec (Québec);
4. La Journée de la coopération en information géographique (Québec);
5. Le Congrès des zecs (Beaupré).

Objectif 4.3.2 Célébrer, en 2012, les 100 ans d'activité de gestion des noms de lieux du Québec

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Célébrer, en 2012, les 100 ans d'activité de gestion des noms de lieux du Québec	Dépôt du programme des activités	31 décembre 2011	Dépôt effectué
	Réalisation du programme	2012	S. O.

Commentaire : En 2012, la Commission célébrera les cent ans d'existence d'un organisme public québécois voué à la gestion des noms de lieux. En prévision de cet anniversaire, la Commission a déposé le programme des activités liées au centenaire lors de la réunion du comité de gestion, le 23 février, et a effectué divers travaux en lien avec celles-ci.

Réalisations de la Commission par rapport à la Déclaration de services aux citoyens

3



3 Réalisations de la Commission par rapport à la Déclaration de services aux citoyens

Résultats

La Déclaration de services aux citoyens, adoptée au cours de l'exercice 2003-2004, n'a pas été modifiée depuis.

1. Répondre avec clarté et simplicité aux demandes des citoyens

Pour répondre aux demandes de ses usagers, la Commission offre un service de consultations toponymiques personnalisé et gratuit. En 2010-2011, elle a reçu 2 110 demandes réparties comme suit.

Répartition des demandes de services selon le type de demandeur³

Demandeur	Nombre de demandes de services
Association ou société	154
Citoyen du Québec	460
Citoyen hors du Québec	5
Entreprise ou travailleur autonome	78
Média privé	18
Média public	12
Ministère ou organisme fédéral	29
Ministère ou organisme public ou parapublic québécois	282
Municipalité ou MRC	991
Organisme scolaire	81
Total	2 110

La Commission fournit également un service de vérification afin d'assurer la qualité toponymique de certains documents produits par l'Administration. En 2010-2011, elle a aussi effectué la mise à jour de 12 fichiers informatiques produits par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qui contenaient 1 859 noms de voies de communication.

3. Les catégories Association ou société, Citoyen du Québec, Entreprise ou travailleur autonome et Média privé correspondent aux destinataires des services et des outils de la Commission, au sens de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (LRQ, chap. A-6.01), qui précise que « les services aux citoyens comprennent, pour l'application de la présente loi, les services offerts à la population et aux entreprises ».

3 Réalisations de la Commission par rapport à la Déclaration de services aux citoyens

Elle a, en outre, transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport son avis au sujet de cinq manuels scolaires dont elle a vérifié le contenu toponymique.

2. Confirmer à sa clientèle la réception des requêtes; faire connaître à l'avance les dates de ses réunions; communiquer ses décisions aux intéressés à l'intérieur d'un délai raisonnable

La Commission a accusé réception des demandes qui lui ont été présentées. Elle a annoncé à l'avance la date de chacune des réunions des membres de la Commission sur la page d'accueil de son site Web. De plus, toutes les décisions prises par les membres en 2010-2011 ont été mises en ligne, dans un délai n'excédant pas dix jours ouvrables. Finalement, après chacune de ses réunions, la Commission a informé, par courrier ou par courriel, les personnes et les instances visées par les noms qu'elle a approuvés, remplacés ou retirés de la nomenclature officielle, ou encore qui ont fait l'objet d'un avis.

3. Publier un avis d'intention de changement d'un nom de lieu pour recueillir l'opinion des intéressés si, selon la Commission, ce nom désigne un lieu d'importance ou que ce nom présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique

Au cours de l'exercice, aucun avis d'intention n'a été publié.

4. En ce qui concerne les consultations personnalisées qu'elle offre, assurer sa clientèle d'une réponse fiable et exacte sur-le-champ ou, au plus tard, dans les 48 heures suivant la réception de la demande, si une recherche est nécessaire

Le délai de réponse aux demandes des citoyens a été respecté dans une proportion de 90,1 %.

5. Rendre disponible en tout temps l'information sur son site Web, l'enrichir régulièrement et offrir un service d'assistance à l'utilisateur durant les heures de bureau

Le site Web de la Commission, accessible en tout temps, a été enrichi au moins deux fois par mois. Un service d'assistance aux usagers a aussi été offert durant les heures d'ouverture.



Saviez-vous que...

Toutes les deux semaines, le site Web de la Commission diffuse une chronique sur un aspect de la toponymie lié à un élément de l'actualité ou à l'anniversaire d'un événement.

